

# Dossier D'information Mairie

(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

## Concernant l'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique site T0F6FB

Lieu-dit Les Sablons  
72210 LA SUZE-SUR-SARTHE

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Ce site est exploité par Bouygues Telecom.

Le projet détaillé ci-après concerne la construction d'une nouvelle antenne-relais portant les différentes générations de technologies mobiles.

Date : 02/08/2024





# 1. Fiche d'identité du site

**Commune :** LA SUZE-SUR-SARTHE

**Nom du site :** TOF6FB - LA SUZE-SUR-SARTHE

**Adresse du site :** Lieu-dit Les Sablons 72210 LA SUZE-SUR-SARTHE

**Coordonnées du site en Lambert 2E :**

X : 428 556    Y : 2 324 472    Z : 45

**Référence cadastrale :** Section AL parcelle n°42

**Le projet concerne** l'implantation d'une nouvelle antenne-relais Bouygues Telecom dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

**Et fait l'objet d'une / d'un :**

X	Déclaration préalable
	Permis de construire

## Photomontage du futur site





## 2. Motivation du projet

### **Construction d'une nouvelle antenne-relais portant les différentes générations de technologie mobiles**

Conformément aux dispositions de l'article L-34-9-1 du code des postes et communications électroniques (CPCE), nous vous prions de trouver ci-joint le(s) dossier(s) d'information relatifs aux évolutions envisagées dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile de Bouygues Telecom et SFR.

Les opérations réalisées par Bouygues Telecom sur ce site concernent soit Bouygues Telecom, soit SFR, soit les deux opérateurs. Le détail se retrouve dans le tableau d'ingénierie présenté à la suite de ce document.

Un réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais, positionnée sur un pylône dédié ou un point haut existant, communiquant directement avec les terminaux (smartphones, box etc.) dans son périmètre. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.

L'augmentation du volume de communications simultanées (voix et/ou data) et des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet.

Face à ces enjeux, nous prévoyons d'enrichir notre réseau afin de vous apporter de nouveaux services et vous permettre d'utiliser dans les meilleures conditions notre réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires. Concrètement, cela se traduit sur le terrain par la construction de nouveaux sites 2G/3G/4G/5G, et/ou le rajout d'antennes et d'équipements radios sur les sites existants, permettant d'assurer la qualité de la couverture, de maintenir un bon niveau de débit.

**Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Bouygues Telecom et SFR projettent la construction d'une nouvelle antenne-relais pour contribuer à la couverture de votre quartier en 2G, 3G, 4G, et 5G à travers le partage de la fréquence 2100 MHz.**

La 5G est la dernière technologie de la téléphonie mobile, succédant et venant compléter la 2G (voix et SMS), la 3G (Data mobile), et la 4G (Haut débit mobile). La mise en place de cette technologie implique une évolution des infrastructures existantes. Toutes les informations supplémentaires quant aux usages potentiels de la 5G et son fonctionnement sont disponibles en pièces jointes de ce dossier.

**Concrètement, sur le site projeté, l'utilisation de la bande 2100 MHz pour proposer cette nouvelle technologie se traduit par un partage de la bande de fréquence 2100 MHz entre la 4G et la 5G.**

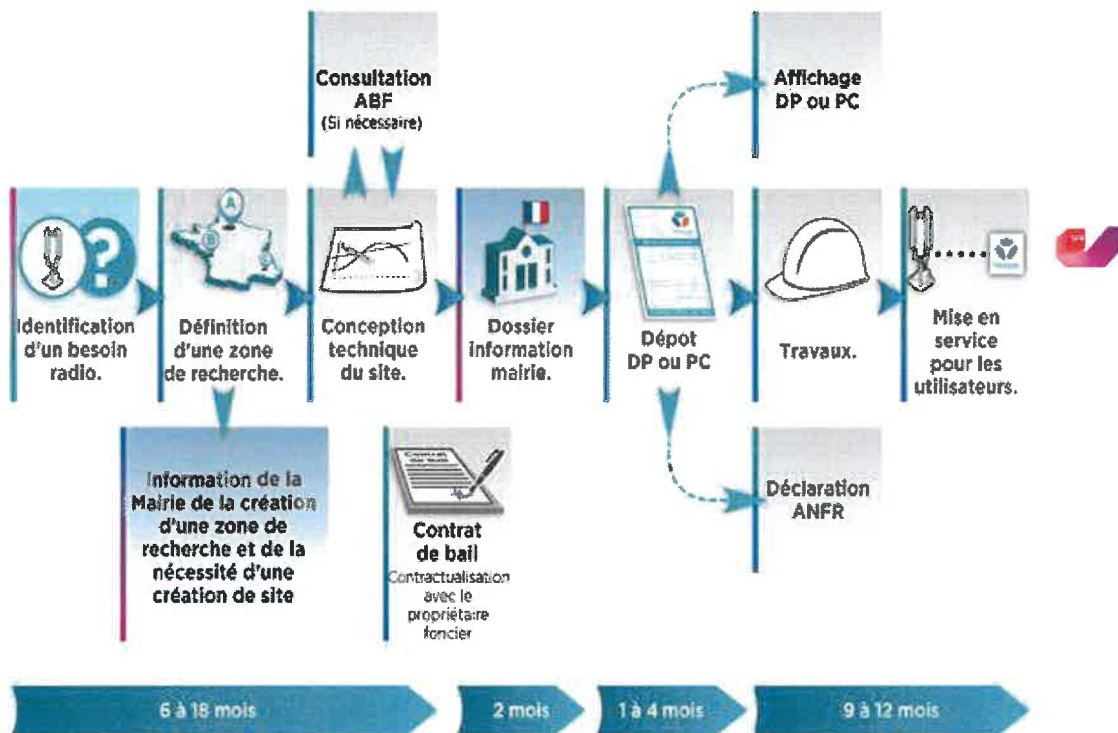


**Cette forme de 5G n'implique la mise en place d'aucun système antenne propre à la 5G, ni aucune modification de l'exposition aux radiofréquences par rapport à la 4G.**

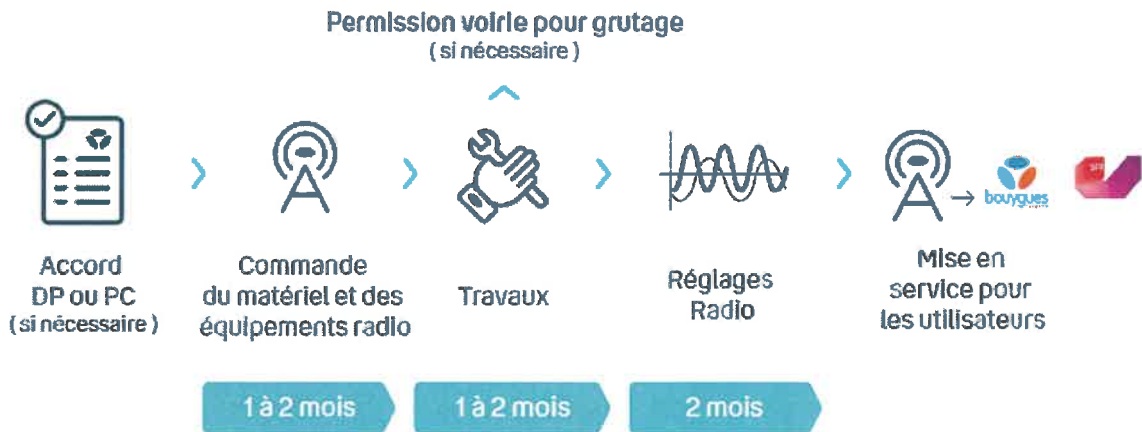
**L'introduction de toutes les technologies présentes sur le site ont fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le strict respect des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.**

# 3. Phase de déploiement du projet

## a. Phase projet



## b. Phase travaux



## c. Calendrier indicatif

*La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.*

*Ce calendrier a un but informatif et est soumis à l'aléas de la construction et des formalités administratives.*

Date prévisionnelle de début des travaux : Février 2025

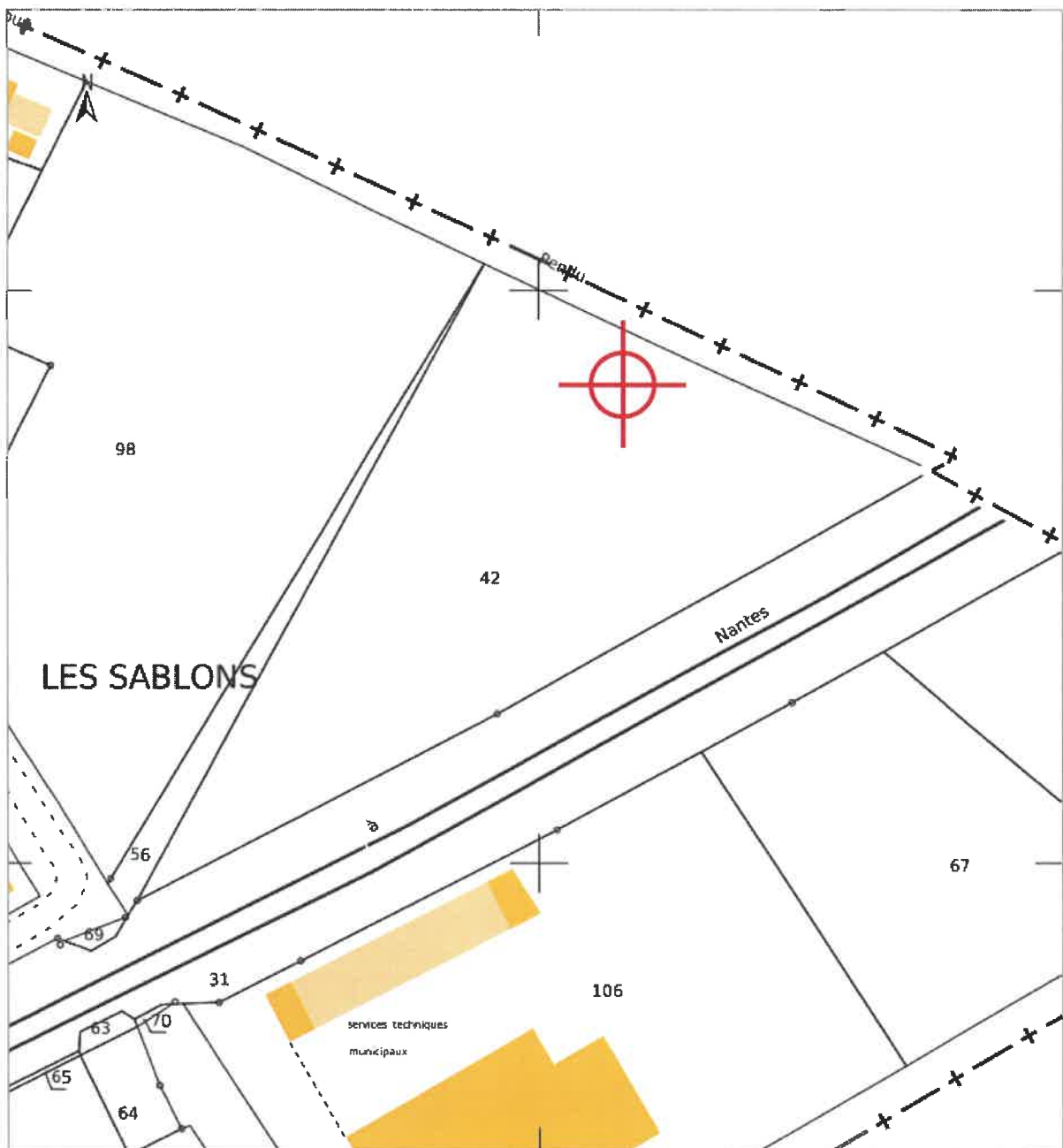
Date prévisionnelle de mise en service : Août 2025



## 4. Plans et visuels du projet

### a. Extrait cadastral avec localisation du site

Extrait cadastral simple





**b. Avant-Projet**

Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation

Un photomontage du site futur est disponible en page 4 de ce dossier.

Photo - vue 1

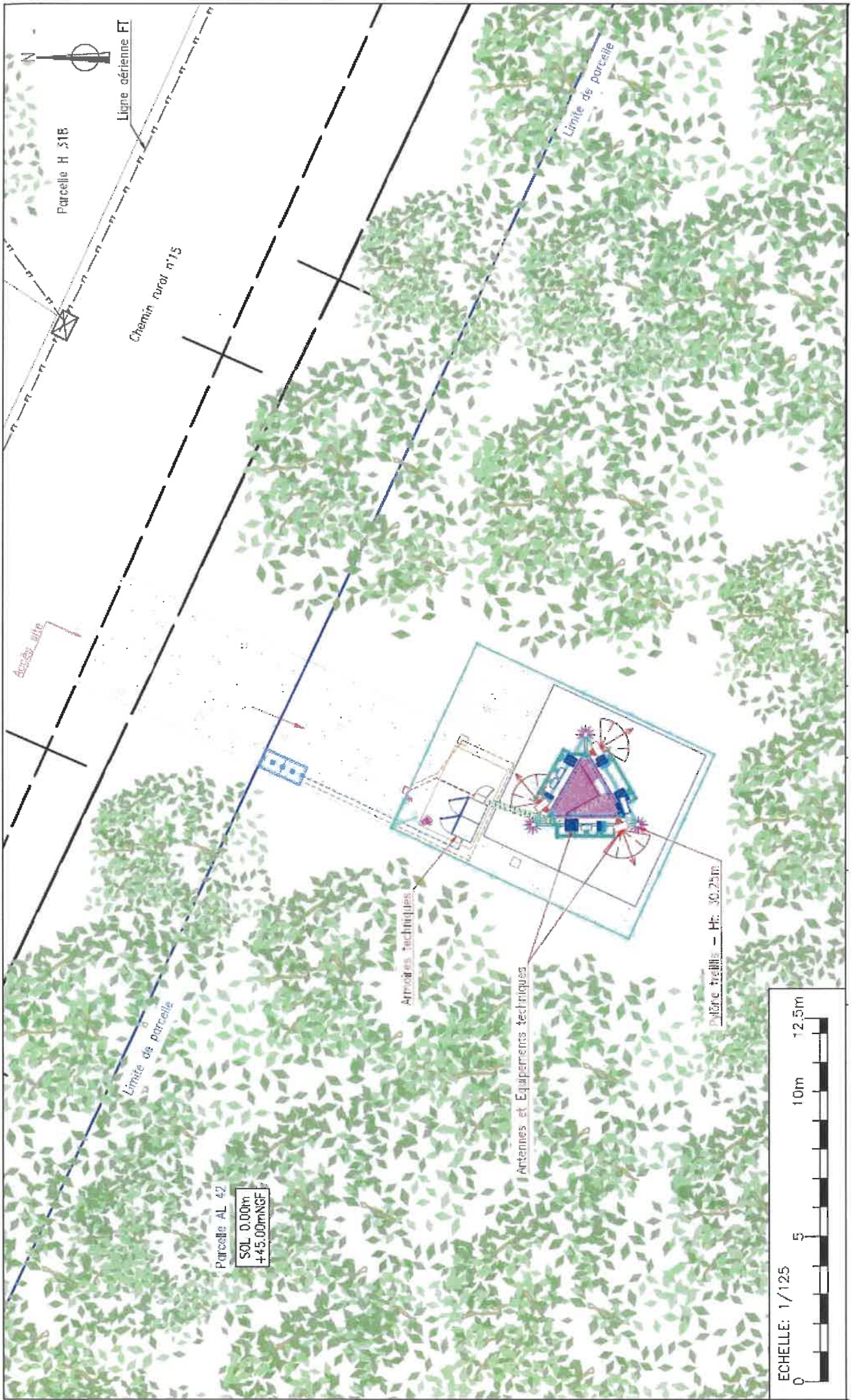


Photo - vue 2





Vue en plan projetée



N

Parcelle H 51B

Ligne aérienne FT

Chemin rural n°15

Limite de parcelle

dossier site

Limite de parcelle

Parcelle AL 42

SOL 0.00m  
+45.00mNGF

Antennes techniques

Antennes et Equipements techniques

Dôme traité - Ht. 30.25m

ECHELLE: 1/125

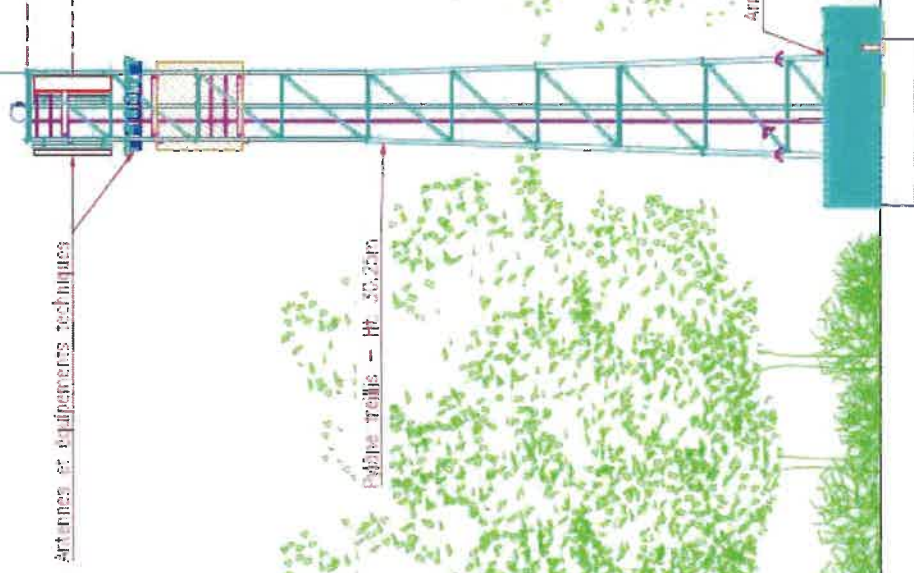






Vue en élévation projetée

VUE NORD



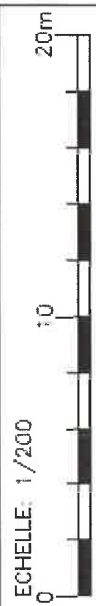
Palme treillis - Ht. 30,20m

HMA ANT DÉGRANDÉ: 28,60m

Ht pylone: 20,20m

Ht sommets: 34,80m

NV SOL  
0,00m  
N 45,00mNGF



ECHELLE: 1/200

**c. Plan de situation à l'échelle**

Plan de quartier



Vue Satellite



## 5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée

Nombre d'antennes total prévues : 3

Génération de système mobile	Fréquences	Actuel Bouygues Telecom	Actuel SFR	Projeté Bouygues Telecom	Projeté SFR	Azimut <sup>1</sup>	HmA <sup>2</sup>	Tilt <sup>3</sup>	PIRE (dBW) <sup>4</sup>
3G	UMTS 900					50°	28.60	3°	32.6
						150°			
						250°			
4G	LTE 700					50°	28.60	3°	34.7
	LTE 800					150°			35.3
	LTE 1800					250°			36.3
	LTE 2600								33
4G / 5G	LTE /NR 2100					50°	28.60	3°	34
						150°			
						250°			

<sup>1</sup> Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

<sup>2</sup> HMA : hauteur moyenne de l'antenne par rapport au sol

<sup>3</sup> Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

<sup>4</sup> Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique





**Tableau de correspondance des puissances isotropes rayonnées et puissance apparentes rayonnées en dB Watt**

PIRE (dBW)	PAR (dBW)		PIRE (dBW)	PAR (dBW)		PIRE (dBW)	PAR (dBW)
20	17,85		41	38,85		62	59,85
21	18,85		42	39,85		63	60,85
22	19,85		43	40,5		64	61,85
23	20,85		44	41,85		65	62,85
24	21,85		45	42,85		66	63,85
25	22,85		46	43,85		60	57,85
26	23,85		47	44,85		61	58,85
27	24,85		48	45,85		62	59,85
28	25,85		49	46,85		63	60,85
29	26,85		50	47,85		64	61,85
30	27,85		51	48,85		65	62,85
31	28,85		52	49,85		66	63,85
32	29,85		53	50,85		67	64,85
33	30,85		54	51,85		68	65,85
34	31,85		55	52,85		69	66,85
35	32,85		56	53,85		70	67,85
36	33,85		57	54,85		71	68,85
37	34,85		58	55,85		72	69,85
38	35,85		59	56,85		73	70,85
39	36,85		60	57,85		74	71,85
40	37,85		61	58,85		75	72,85

*Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, l'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence Nationale des Fréquences pour chacun des sites et opérateurs concernés. Bouygues Telecom et SFR respectent les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.*

## 6. Informations

### a. Périmètre de sécurité

**Existence d'un périmètre de sécurité<sup>1</sup> accessible au public ?**

*<sup>1</sup>zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

X	Non accessible au public
	Balisé

### b. Établissements particuliers

**Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?**

	Oui
X	Non



## Estimation des antennes à faisceaux fixes

*Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom et SFR présentées dans le présent document.*

### SFR

*Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes de SFR présentées dans le présent document.*

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
-----	--------	---------	--------------------------------------	-----------------------------------

*\*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion  $< x$ .*

### Bouygues Telecom

*Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux fixes de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.*

NOM	NATURE	ADRESSE	Estimation de champs reçus (% norme)	ESTIMATION DE CHAMPS REÇUS (V/m)*
-----	--------	---------	--------------------------------------	-----------------------------------

*\*La valeur renseignée dans les colonnes d'estimations ci-dessous doit correspondre à l'entier naturel arrondi à la borne supérieure avec la notion  $< x$ .*